

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 février 2025

n° 014-25

Objet : *RS - Avenant n° 2 au marché n° F19011 relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin (lot 5 relatif aux réseaux secs et à l'éclairage public)*

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombette-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochemaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Isabelle Dunod - de Florence Bourgeois à Thierry Repentin - de Alain Caraco à Jean-Benoît Cerino - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 14

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 13 février 2025

délibération n° 014-25

objet **RS - Avenant n° 2 au marché n° F19011 relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin (lot 5 relatif aux réseaux secs et à l'éclairage public)**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que le marché n° F19011 relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin (lot 5 relatif aux réseaux secs et à l'éclairage public) a été notifié le 25 avril 2019 à l'entreprise Sobeca.

Un premier avenant est intervenu en juillet 2020 pour préciser la nouvelle masse financière en moins-value de la tranche ferme du marché n° F19011.

Le présent avenant au lot 5 a pour objet d'une part de notifier un prix nouveau complémentaire intervenu en cours d'opération, et d'autre part de prolonger le délai de la tranche ferme.

Définition de prix nouveaux

Le réseau d'éclairage public a été réalisé, sur l'emprise de la tranche ferme, au démarrage de l'opération pour permettre de desservir les logements déjà livrés ainsi que les bâtiments en cours de construction ou à venir. Certains fourreaux mis en attente ont été ensevelis pendant l'exécution des travaux de bâtiments à plusieurs endroits du chantier. Il a donc été nécessaire de sonder, de déboucher et d'aiguiller les fourreaux déjà posés pour permettre de tirer les câbles d'alimentation électrique au moment de la mise en service de l'éclairage public.

Prolongation du délai

En lien avec les travaux complémentaires et les interventions successives de l'entreprise titulaire du lot 5 liées aux livraisons des bâtiments, échelonnées dans le temps, le délai de la tranche ferme est prolongé jusqu'au 31 mai 2025.

Ces évolutions n'entraînent pas d'augmentation de la masse financière du marché.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu le marché de travaux n° F19011,

Vu la décision n° 2020-188 D du 3 juillet 2020 relative à l'avenant n° 1 au marché n° F19011,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 2 au marché de travaux n° F19011 relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin (lot 5 relatif aux réseaux secs et à l'éclairage public),

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

014-25

Objet de l'acte :	RS - Avenant n° 2 au marché n° F19011 relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau à Cognin (lot 5 relatif aux réseaux secs et à l'éclairage public)
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	13 février 2025
Annexe(s) :	Marché F19011 Avenant 2

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250213-lmc1H33089H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33089H1

Date de transmission en Préfecture :	17 février 2025
Date de réception en Préfecture :	17 février 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 17 février 2025